

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 22 Février 2023

Présents : 11	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux Février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, à la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU
Excusés : 1	
Absents :	
Votants : 11	
En exercice : 12	
Délégation certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu	
Le <u>02/03/23</u>	<u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Mr Fernand LEGRAS (arrivé 19h20), Mme Rosalie OUTIN, Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU, Mr Philippe THIBAudeau,
Publiée, le <u>02/03/23</u>	<u>Étaient absents excusés</u> : Fernand LEGRAS (arrivé à 19h20)
Notifiée, le _____	<u>Étaient absents</u> :
	<u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET, Armelle ROBIN
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Henri SEBILEAU
	<u>Date de la convocation</u> : le 10 Février 2023
Délibération n°23.01.05	FINANCES - Affectation des Résultats CA 2022 sur BP 2023

Le Conseil d'administration a pris acte des résultats de clôture tels que figurant au compte administratif et au compte de gestion 2022,

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES = 235 271.43 €	RECETTES = 1478.40 €
DEPENSES = 216 760.58 €	DEPENSES = 1415.50 €
RESULTAT DE L'EXERCICE = 18 510.85	RESULTAT DE L'EXERCICE = 62.90
EXCEDENT ANTERIEUR = 102 842.59	EXCEDENT ANTERIEUR = 6614.95
Excédent avant affectation du résultat = 121 353.44 €	Excédent avant affectation du résultat = 6677.85 €

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2311-15 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L315-12 du Code de l'action sociale et des familles

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **CONSTATER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022 pour 121 353.44 €
- **DECIDE** de l'affecter au Compte 002 R. FONCTIONNEMENT sur le BP 2023 ;
- **CONSTATER** l'excédent d'investissement 2022 pour 6 677.85 € et
- **DECIDE** de l'affecter au Compte 001 R. INVESTISSEMENT au BP 2023.

Pour extrait conforme au registre

Mme Nadine YOU
Présidente du CCAS

